



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CHU

Question au Gouvernement n° 3011

Texte de la question

HÔPITAL HENRI-MONDOR DE CRÉTEIL

M. le président. La parole est à M. Laurent Cathala, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.
M. Laurent Cathala. Monsieur le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, permettez-moi d'abord de vous faire remarquer qu'en ce qui concerne la santé publique, et l'hôpital public en particulier, les faits que vous rapportez sont excessifs quand ils ne sont pas contraires à la réalité.

M. Jean-Marc Roubaud. Ce n'est pas la question !

M. Laurent Cathala. La loi Bachelot a introduit une compétition entre les équipes médicales, les services hospitaliers et les établissements. Les regroupements d'hôpitaux, les fermetures de services, les suppressions de postes n'épargnent aucun département et se traduisent par une diminution de l'offre de soins. L'approche purement comptable qui dicte cette réorganisation de la carte sanitaire ne tient compte ni des besoins de la population, ni des réalités locales. L'argument financier n'est souvent qu'un prétexte, puisque cette logique s'en prend à des hôpitaux et à des services parfaitement rentables et de renommée internationale. C'est le cas du service de chirurgie cardiaque du CHU Henri-Mondor, à Créteil, aujourd'hui menacé de fermeture. La conséquence inéluctable de ce funeste projet serait de fragiliser ce grand centre hospitalier et de mettre en péril ses fonctions universitaires et de recherche.

Cette décision est incohérente, en outre, avec l'idée et la vision du Grand Paris. Une fois de plus, le Gouvernement ignore les enjeux du territoire et les besoins de la population de l'Est parisien. Monsieur le ministre, le Grand Paris du Président de la République s'arrête-t-il, en matière de santé, au périphérique ? Cette même logique marchande conduit l'AP-HP à facturer aux malades l'occupation de chambres individuelles, instaurant ainsi une première classe payante au détriment de l'humanisation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé.

M. Christian Paul. En espérant qu'il sera meilleur cette fois-ci !

M. Xavier Bertrand, *ministre du travail, de l'emploi et de la santé*. Monsieur le député, c'est une question qui mobilise beaucoup d'élus puisque votre intervention vient à la suite de celles qu'ont faites auprès de moi, entre autres, Michel Herbillon, Olivier Dosne et Marie-Anne Montchamp. *(Exclamations sur les bancs du groupe SRC.)* La logique de ce dossier est-elle comptable et financière ? Certainement pas : posez la question à Claude Evin, le directeur général de l'agence régionale de santé, il pourra vous le certifier. Par ailleurs, ce n'est pas la loi " HPST ", mais le SROS 3, le schéma régional d'organisation sanitaire, qui prévoit le passage de quatorze à dix services de chirurgie cardiaque. C'est aussi simple que cela.

Pourquoi Henri-Mondor ? Non pas parce que cet hôpital est en dehors de Paris, ni parce qu'il est à l'est de Paris, mais tout simplement parce que c'est là que l'activité est l'activité la plus faible. C'est aussi simple que cela.

Mme Jacqueline Fraysse. Quel argument !

M. Xavier Bertrand, *ministre*. Les chiffres ne sont pas ceux du ministère, ce ne sont pas des chiffres de droite par rapport à des chiffres de gauche, c'est tout simplement la réalité.

M. Pierre Gosnat. Cela n'a aucun sens !

M. Xavier Bertrand, *ministre*. Ce qui est souhaité, notamment par l'ARS, et chacun peut l'entendre, c'est que

nous avons des centres disposant d'un niveau d'expertise et d'excellence le meilleur possible. Pour qui ? Pas pour les statistiques, mais pour les patients.

La vraie question - et j'ai demandé à Claude Evin d'y être particulièrement attentif, en liaison avec l'AP-HP car c'est elle qui va devoir passer de quatre à trois services - est celle des complémentarités possibles.

Aujourd'hui, le dossier n'est pas tranché définitivement. C'est un dossier qui, pour moi, pose la question de l'accès aux soins en dehors de Paris, et donc à l'hôpital Henri-Mondor et au centre hospitalier intercommunal de Créteil. Les logiques de coopération sont pour moi indispensables, et la question de l'accès aux soins est la priorité numéro un. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP et sur quelques bancs du groupe NC.)*

Données clés

Auteur : [M. Laurent Cathala](#)

Circonscription : Val-de-Marne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3011

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 mars 2011